

# Un revenu et un logement pour tou-te-s !

Avant :

Une personne étrangère sans-papiers ou sans permis de travail (en attente d'asile, malade, etc...) pouvait être prise en charge par l'Aftam (association financée par la DDASS qui gère l'hébergement d'urgence des personnes étrangères en Ile-et-Vilaine), obtenir hébergement et parfois un modeste « pécule » (au maximum 150 euros par mois).

Maintenant...

**En juin 2008, une circulaire adressée au service de l'Aftam** demande aux travailleurs sociaux d'exercer une sélection des personnes sans-papiers, comme on sait si bien le faire dans notre beau pays, dans le souci de supprimer au fur et à mesure la moitié des places d'hébergement d'urgence pour les étrangers (soit 150 sur les 300 places existantes). C'est vrai qu'on en regorge tellement qu'on peut se permettre d'en supprimer et de bien sûr renvoyer la balle aux associations humanitaires qui pallient les insuffisances de l'Etat depuis déjà bien trop longtemps !!

*« A compter du 1er juillet 2008, les nouveaux entrants au service d'hébergement temporaire devront être uniquement des étrangers malades de courte durée (moins de 3 mois), des femmes seules avec enfants en bas âge sans titre de séjour, des femmes seules avec enfants en bas âge avec titre de séjour mais sans permis de travail. Pour tous les autres cas ne rentrant pas dans les catégories énoncées, la durée de prise en charge ne devra pas excéder deux mois, pour une capacité maximale de 150 places, après accord de la DDASS. Enfin, je vous rappelle que les hommes et les femmes isolés n'ont pas vocation à entrer dans ce dispositif, sauf situation extrêmement vulnérable, après avis favorable, au cas par cas, de la DDASS. »*

**En clair si t'as pas de papiers, si t'es trop malade, trop longtemps, si t'es en couple ou si tes enfants sont trop grands, tu dors dehors !**

**En septembre 2008**, alors que le nombre de places d'hébergement d'urgence se réduit, les personnes encore prises en charge dans ce cadre se voient annoncer, cette fois-ci sans circulaire à l'appui, que l'aide financière déjà dérisoire qui leur était octroyée, est supprimée. Les personnes isolées, n'ayant plus de quoi se déplacer, se laver, ne pouvant obtenir d'aides dans aucune autre structure, interpellent le collectif sur ce problème de taille.

**La directrice de la DDASS** nous a gentiment expliqué que cette aide, délivrée de manière « humanitaire et irrégulière » par l'AFTAM depuis des années n'avait plus lieu d'être. Le budget étant en diminution tous les ans, il fallait faire des coupes sombres. Donc c'est encore les sans-papiers qui trinquent. Selon elle, leur seule issue c'est le caritatif et la solidarité. Les personnes avec enfants pourront toujours se tourner vers le Conseil Général pour avoir des prestations sociales mais les célibataires et les couples sans enfants n'ont plus qu'à aller voir les associations caritatives.

**En clair si t'as pas de papiers, si t'es trop malade, trop longtemps, si t'es en couple ou si tes enfants sont trop grands, tu dors dehors, ET EN PLUS SANS UN ROND !**

**Voilà un désengagement de plus de l'Etat.**

**La volonté de précariser à tous les niveaux serait-elle définitivement le mot d'ordre de la France ?**

**Parce que nous exigeons un revenu et un logement pour  
tou-te-s AVEC OU SANS-PAPIERS  
nous exigeons le rétablissement de ce « pécule » et des  
places d'hébergement d'urgence.**

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes  
AG chaque mardi à 18h30 à la MIR, 7 quai Chateaubriand*